L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 29 NOVEMBRE 1874. 49me Année.

DUFOUR & LIMET
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 29 NOVEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, - soixante quinze actions de chemin de fer.

Par Nash & Hodgson, au pied de la rue Conti : Sucre, Mélasse et riz, retirés de l'Entrepôt.

Par M. W. Newman, au No. 61 rue de la Douane, bottes, souliers et bronzerie.

Par Hinchman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres. - Marchandises sèches, articles de toilette et "notions", gants de peau.

Par O. Vaicton, au poteau No. 16, premier district—Pommes de terre.

Par A. Gérard au coin des rues Josephine et Magnaine—bijouterie fine, sans réserve.

ATTENTION :

☞ Le shérif procédera demain, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication de soixante quinze (75) actions de la Compagnie du Chemin de fer des rues du Canal et Claiborne.

Sucre, riz, etc., à Pencun. - MM. Nash & Hodgson, encanteurs, viendront du soir, du riz haute et 100 barils de riz nettoyé, lundi à midi sur la Levée, devant la rue Conti, et un peu plus avancé du steamer Empire. Voy z l'annonce d'encan.

Quincaillerie, etc. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

SPECTACLES.

Dimanche, 29 novembre 1874.

ORPHE.—Le Songe d'une Nuit d'été, le Maître de Chapelle et un Ballet.

VARIETES.—Les Amours de Lucette, Carcassonne, le Mirador-opéra et l'Auvergnat et les deux sourds.

ACADEMIE. — Just in time, drame.

ST CHARLES. — Engagement du célèbre comédien William Vincent Reeve et de Miss Strathope.

Intrigues radicales.

Lorsque le résultat de l'élection du 2 novembre a été connu par les rapports télégraphiques, la population s'est laissée aller à un élan d'enthousiasme bien légitime et, un moment, l'on a pu espérer voir renaître la confiance dans l'avenir. Si les radicaux vaincus eussent accepté franchement leur défaite et se fussent montrés disposés à céder la place aux élus du peuple, sa confiance se serait, en effet, rétablie, et nous en ressentirions déjà les bienfaits. La population louisianaise, aussi généreuse que brave, eût volontiers pardonné à ses oppresseurs si cruels, satisfaits de six années de vols et de rapines, se fussent retirés de bonne grâce. Mais on ne chasse pas facilement des rôdeurs affamés d'une proie sur laquelle ils se sont abattus.

Remis de leur effroi du 14 septembre, les meneurs radicaux ont résolu, non de braver ouvertement la colère du bon peuple, mais de gagner du temps et de demander à l'intrigue et à la cabale les moyens d'escamoter une partie des fruits de la victoire électorale du 2 novembre.

Plusieurs certains candidats, travaillant pour leur compte individuel, employaient divers procédés frauduleux pour corriger les résultats défavorables pour eux du scrutin dans leurs paroisses respectives, les meneurs recommandaient aux membres du bureau d'apporter la plus grande lenteur dans leurs travaux du dépouillement, afin d'avoir le temps d'aviser à quelque nouvelle combinaison machiavélique et le bureau des retours n'a que trop complaisamment obtempéré à cette requête.

On nous annonce aujourd'hui que Kellogg, Casey, Packard et Field vont partir sous viennent de partir pour Washington. D'ans quel but ? Qu'est-ce que l'administration fédérale a encore à voir dans les affaires de la Louisiane ? Ces messieurs n'ont-ils pas toujours à leur disposition les troupes des Etats Unis pour les protéger ?

Ce départ précipité a, sans aucun doute, pour objet, de faire accepter par le gouvernement de Grant, quelque combinaison destinée à renverser la dernière élection, ou d'obtenir la promesse de l'appui des baïonnettes fédérales pour l'exécution de quel que coup de Jarnac.

D'autre part, on attribue aux radicaux la pensée de faire ordonner par le Congrès qui se réunit en décembre, une nouvelle élection. Que cette pensée ait pris naissance dans le cerveau de Grant ou de ses conseillers on bien dans celui de Packard et de Kellogg, il est certain qu'elle a été mise en avant et qu'il y a lieu de s'en préoccuper.

Ceux qui ont eu cette idée d'illusionnent peut-être sur les résultats qu'aurait une nouvelle élection. Ils comptent sans doute la contrôler complètement par l'influence des agents de l'administration, mais, à moins d'un vaste système de fraude auquel il serait dangereux pour eux d'avoir recours dans les conditions où se trouve le pays, ils courraient certainement à une défaite plus écrasante encore que la première.

A un autre point de vue, nous nous demandons comment le Congrès qui a refusé deux fois, une fois en 1873 et une fois en 1874, d'ordonner une nouvelle élection en Louisiane, pourrait adopter une pareille mesure au moment où vient d'avoir lieu une élection qui fournit à ceux qui ont protesté contre l'insurrection comme en 1873, le moyen de remédier au mal dont ils se sont plaint.

Le Président qui, en 1873, a invité par un message, le Congrès à statuer sur les réclamations de la Louisiane, n'a jamais recommandé une nouvelle élection comme une solution. Il pourrait tout au plus rappeler au Congrès son invitation de statuer sur les affaires de la Louisiane, mais en ajoutant qu'il y a lieu de tenir compte des changements effectués dans la situation.

Quand au Congrès, si, après avoir refusé deux fois un bill pour une nouvelle élection, il venait à passer une pareille mesure, au moment où une élection légale et constitutionnelle vient de porter à la tête du pays au parti démocratie, il serait animé d'un esprit de parti porté jusqu'au cynisme. Il ne faut pas oublier que les démocrates de la Louisiane n'ont jamais demandé une nouvelle élection ; ce sont les républicains qui l'ont réclamée, et ce sont les républicains qui ont été condamnés par le voyage

Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que le Congrès, qui a refusé de faire droit à la demande d'une nouvelle élection, lorsque les républicains étaient en majorité dans les deux chambres, puisse, sans se déjuger, ordonner une nouvelle élection, lorsque les républicains sont en minorité dans les deux chambres.

Nous ne voyons donc pas sur quel prétexte on basera et accueillera un nouveau bill ordonnant une élection en Louisiane.

La législature récemment élue peut adopter les mesures qui lui paraîtront convenables pour porter remède à la situation anormale dans laquelle se trouve le gouvernement de l'Etat.

La Constitution dit que les votes pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur seront comptés par la législature. Or, en janvier 1873 il y a eu deux comptes faits l'un par une assemblée qui avait les dons comptés électoraux, a déclaré élus McEnery et Penn ; l'autre, par une assemblée qui n'avait pas un seul document, a déclaré élus Kellogg et Antoine.

La nouvelle législature, qui sera unique et sans fraude, peut procéder, aujourd'hui, au dénouement des votes et en proclamer le résultat, en déclarant que Kellogg et Antoine ayant été l'un membre du sénat des Etats-Unis, l'autre fonctionnaire fédéral, au moment de l'élection de 1872, étaient ineligibles d'après la Constitution de la Louisiane et que conséquemment, leurs concurrents McEnery et Penn ont été élus sans contestation possible.

Maintenant qu'il y a une législature, dont aucun parti ne songe à contester le titre, la solution des questions gouvernementales intérieures appartient à cette assemblée et non au Congrès.

Il est bon de rappeler à ce sujet, que dès que la législature est en session, c'est à cette assemblée seule qu'appartient le pouvoir de réclamer l'appui du gouvernement fédéral et que, conséquemment, M. Kellogg ne pourrait plus requérir, sous aucun prétexte, l'assistance des troupes des Etats-Unis.

Il est clair que les conséquences de cette situation seraient très fort M. Kellogg et les complices de son usurpation et leur voyage à Washington ne nous surprend nullement. Ils vont se consulter avec leur ami Williams et tâcher par son influence, d'obtenir de Grant les moyens d'éviter une chûte à peu près certaine.

Reste à savoir si Grant se laissera une seconde fois, entraîner dans une politique qui nepeut que lui créer de nouveaux embarras. Le *Herald*, de New-York, assure que le Président est résolu à ne plus intervenir, de lui-même, ni en Louisiane ni dans l'Arkansas, et à laisser au Congrès toute la responsabilité des mesures à prendre. Or, selon nous, la majorité républicaine qui voit sa fin prochaine, se préoccupera de toute autre chose que de tendre une planche de salut à la clique Packard, Kellogg, Casey & Co. Les illustres voyageurs pourraient donc bien, en revenant de Washington, chanter en quatuor la maxime de La Trappe "frères il faut mourir."

LES AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS

Par une distraction inexplicable celui de nos rapporteurs qui a compilé les résultats électoraux pour les amendements, a additionné les votes donnés pour les cinq amendements. Nous rétablirons les tableau correct, lorsque nous aurons les retours complets.

L'ASSESSMENT MUNICIPAL.—M. Stirken, l'administrateur du département des assessements, nous envoie le tableau des assessments pour les années 1873, 1874 et 1875, ainsi que l'état des dépenses du département depuis 1864.

Nous avons déjà publié le premier tableau qui constate une diminution de plus de six millions et demi pour 1874 et de plus de treize millions pour 1875, mais nous avons dit, et nous maintenons que ces réductions sont complètement insuffisantes. L'assessement ne doit, en aucun cas, dépasser la valeur actuellement réalisable d'une propriété, or l'assessement même tel qu'il est résulté pour 1875, dépasse de moitié et, dans beaucoup de cas de deux tiers, la valeur réelle des propriétés. C'est la une injustice criante, un tait contraire à la loi.

Quant aux dépenses du département qui avaient été portées sous M. Bonzano à un chiffre exagéré, on verra par le tableau suivant que M. Stircken les a réduites et ramenées aux anciens chiffres.

1869		31,926 85
1870	}	38,880 68
1871	Bonzano	40,635 70
1872	}	45,259 95
1873	} Stircken	34,806 11
1874	}	32,351 67

A partir de 1870, trois Districts d'assessement ont été ajoutés aux anciens, et l'annexion de Carrollton en 1874 en a ajouté un sixième. En tenant compte de ces circonstances nous reconnaissons que M. Stircken a réalisé quelques petites économies, mais cela n'est que secondaire dans l'appréciation que nous avons faite de son rôle.

Les Gouverneurs d'Etat

Il y a cinq ans on n'aurait pas trouvé dans l'Union plus d'une demi-douzaine de gouverneurs démocrates. On se fera une idée du changement opéré en jetant un coup d'œil sur la liste suivante, telle qu'elle résulte des dernières élections. Nous ferons observer que la Louisiane pourrait bientôt changer de colonne :

Connecticut,	Maine,
New Hampshire,	Vermont,
Massachusetts,	Rhode Island,
New-York,	Pennsylvanie,
New Jersey,	Illinois,
Delaware,	Iowa,
Maryland,	Nebraska,
West Virginie,	Kansas,
Virginie,	Caroline du Sud,
Caroline du Nord,	Floride,
Georgie,	Louisiane,
Alabama,	Michigan,
Texas,	Mississippi,
Tennessee,	Minnesota—14.
Kentucky,	
Missouri,	
Ohio,	
Indiana,	
Oregon,	
Arkansas,	
Nevada—21.	

La Californie et le Wisconsin ne figurent pas dans la liste ci-dessus ; ces deux Etats ont des gouverneurs indépendants.

NOUVEAU PHARE.—A partir du 15 janvier 1875, le nouveau phare élevé à l'extrémité Est de l'île Tumbalier, aura une lumière blanche fixe variée par des lueurs rouges à intervalles d'une minute. Le foyer qui éclaire tout l'horizon, est à 111 pieds au-dessus de l'eau basse moyenne. La lumière peut être aperçue par un temps clair, du pont d'un navire à 15 pieds au-dessus de l'eau d'une distance de 16 milles nautiques et demi. La situation du phare est par 29 01' de latitude nord et de 90 18' de longitude ouest.

REPRÉSENTATION A L'OPÉRA
AU BÉNÉFICE DE LA
CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

On verra par la correspondance suivante que M. P. Canonge, directeur de l'Opéra, a mis généreusement son théâtre à la disposition des dames de la Société de Secours, et qu'une représentation y sera donnée mercredi, 2 décembre, au bénéfice des blessés du 14 septembre. Ces derniers sont encore au nombre de quinze à dix huit, et il est très urgent de leur venir en aide. Le public si charitable de la Nlle-Orléans se hâtera, nous en sommes persuadés, de concourir à la bonne œuvre organisée conjointement par le directeur de l'Opéra et la "Crescent City Relief Association."

Théâtre de l'Opéra
Nlle-Orléans, 28 novembre 1874.

Mesdames R. A. Wilkinson, présidente, et les membres du comité de secours de la société de secours du 14 septembre 1874

Mesdames,

Je vous remercie cordialement de l'honneur que vous me faites en choisissant l'opéra pour y donner une représentation au bénéfice de familles de ceux qui, le 14 septembre 1874, ont sacrifié leur vie au service de la plus noble des causes.

Loin de moi pas la pensée d'exploiter à mon profit un appitement à cette superbe expression de vers qui, pour la gloire de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, a fait, a décidé la regeneration des Etats-Unis.

Si, au regrette de n'avoir pu participer à cette puissante protestation, je suis heureux du moins d'offrir un témoignage de sympathie et de respect à ceux qui en ont été les victimes. Je mets donc à votre disposition, et absolument libre de frais, la salle de l'Opéra.

Mercredi-là fois, Mesdames, de m'avoir fourni l'occasion de remplir un pareil devoir. Faisons tout ainsi espérer que votre bienveillance nous cuseta si je contribue, pour une si faible part, à recueillir la belle, si touchante que vous avez en treprise.

Croyez, Mesdames, à ma considération la plus distinguée.

I. PLACIDE CANONGE,
Directeur de l'Opéra.

Crescent City Relief Association.
Nlle Orléans, 28 novembre 1874.

A M. L. Placide Canonge, Directeur del'Opéra.

Cher monsieur,

Pour notre générosité contenus dans votre lettre du 26 courant, maintant à la disposition de la Cres ent City Relief Association, votre magnifique théâtre pour y donner une représentation au pour contribuer aussi à l'érection d'un monument commémoratif des héros morts ou blessés, nous prions d'accepter l'expression de toute notre reconnaissance. La manière prompte, délicate et cordiale dont vous avez répondu à notre appel veaux accourir, ajoute encore à ce que nous vous devons.

Nous acceptons de grand cœur votre offre généreuse, et, comprenant que cela vous convien dra, nous désignerons mercredi 2 décembre, comme le jour où aura lieu la représentation projetée.

Agréez, etc.

MME R. A. WILKINSON,
Présidente.

MME H. G. HODGSON,
Secrétaire.

La Loterie, à numéros simples.
Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples.
Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples.
Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples.
Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples.
Se tire le 5 décembre.

Marié le 21 novembre 1874, à l'église de l'Immaculée Conception, par le Rév. Jourdan, CHAS. ALBERT HARTMANN à MLLE AMERICA PERALTA, tous deux de cette ville.

Marié jeudi, 26 novembre, par le rév. père Mignot, de la Cathédrale, à la résidence de son père, Mlle MARIE LEONTINE GALLYA M. ALCIDE V. WOGAN. Tous deux de cette ville.

Marié, samedi 21 novembre, à 7 heures du soir, à la Cathédrale St. Louis, par le Rév. Père Mignot, M. ETIENNE LATREYTE, de France, à Mlle MARIE AUGUSTINE ANGLADE, de cette ville. Pas de cartes.

Décédé cette nuit à minuit moins 20 minutes à l'âge de quatre ans et cinq mois, EDMARD CHARLES JACQUES, fils de C. W. Heller et de Marguerite Gascon. Les amis et connaissances des familles Haller et Gascon sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 heures et demie précises. Le convoi partira de la maison mortuaire encoignure des rues St Pierre et Bourbon.

ENTREPOT DE TAPIS.
17.....Rue de Chartres.....17
J'AI reçu par les derniers arrivages CANEVAS, TERRE et du NO. D'OR fort stock de TAPIS Moton, Axminster, Velours, Brusselles, 3 plis, Etc., Etc.
TOILES CIRÉES en laines et américaines.
NATTES—200 pièces blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—couvertures de piano et de tables.
TAPIS DE BUREAUX—roses, bâtons rompus, BURLAPS—toiles cirées dites "enamelled" et pour tables, &c., &c.
A. BROUSSEAU.
29 nov—4TFP

REMERCIMENTS.

Gottfried Scherff, grand'père de Georg Spitzfaden, qui a eu le malheur de périr le 24 novembre, dans le Carrollton avenue Canal, et la veuve du défunt, expriment leur profonde reconnaissance à MM. Geo. I. Bright et Baptiste pour l'humanité dont ils ont fait preuve en sauvant le deux enfants de G. Spitzfaden. Hélas ! leurs efforts généreux n'ont pas pu les sauver, le pouvaient pas sauver quatre personnes à la fois. Mais ils auront, et nous le ne pas spitzfaden qui a eu la grande bonté de leur retirer dans sa maison les deux enfants sauvés et qui a fait preuve, en cet circonstance, d'un grand dévouement, a voulu à tout prix sauver la vie, nous exprimons notre profonde reconnaissance.

CHRISTINE SPITZFADEN.
GOTTFRIED SCHERFF.
29 nov.—1t

Louisiana Cock Pit,
A l'Angle des rues Dumaine et Roman.

Le Cock Pit sera ouvert DIMANCHE PROCHAIN, 29 novembre, à 11 heures du matin. Il y aura une série de combats entre les meilleurs coqs présentés par... La soussignée prie ses amis et le public en général de vouloir bien nous honorer de leur présence à cette ouverture afin de s'assurer leurs places et de procurer les arrangements nécessaires pour la saison.

29 nov—2t
MARIE LAURENT.

Société Française de Bienfaisance
Assemblée générale de la Nouvelle-Orléans.
AVIS DE CONVOCATION.

Messieurs sont notifiés qu'une élection aura lieu à l'Athénée rue Bourbon, entre les heures suivantes : de 12 à 4 heures P.M., le LUNDI 30 NOVEMBRE 1874 (LUNDI PROCHAIN 30 novembre 1874 A P.M.).

Le scrutin sera ouvert à huit heures et restera ouvert jusqu'à 4 heures du soir.

L'assemblée générale aura lieu immédiatement après la fermeture du scrutin. Ensuite on procédera au dépouillement des votes.

M. le Président compte sur le concours de tous les membres.

Par ordre du Président,
J. GIROD,
Secrétaire. 2 nov—4t

FELLMAN BROTHERS.
133----Rue du Canal----133
(Batisse Touro)

Le Grand Emporium de Marchandises sèches pour du comptant.

Pendant les 30 jours suivant, nous offrirons à tous ceux qui visiteront notre magasin

Notre Stock entier de Soieries,

—A—

20 pour cent au-dessous de par à notre [illegible] notre riche, gros grain, à 75 [illegible]

Gros grain très épais..... $2 00 — 4 —
Drap ain superbe..... $2 50 — 5 —

Un assortiment riche et varié de Soieries en couleur.

A 25 c. imparable en beauté et en prix
Soieries Grand de Naples, en couleur riche, de 50 à 75 c. [illegible] des couleurs et des nuances les plus [illegible]

Un assortiment [illegible] de SATINS de toutes couleurs, à 81

Velours Soie Noirs !

de 2 à 5, valant actuellement le double [illegible] de VELOURS noirs [illegible] leur des nuances le plus en vogue, à $1 [illegible]

Nous sollicitons comme une faveur spéciale

des étrangers, qu'ils veulent examiner nos marchandises et dessins avant d'effectuer [illegible] l'assurance qu'ils seront amplement récompensés de parcourir les différents départements de nos magasins par l'intérêt qu'ils y trouveront.

Toute personne désirant visiter la ville ne peut [illegible] à acheter de nous, de gré à gré, [illegible] pour la montre les marchandises à bon marché.

Un assortiment [illegible] d'Etoffes en Robes pour l'hiver.

MANTEAUX, CHALES, FOURRURES, BROCHERIES, BONNETERIE, MARCHANDISES DE FANTAISIE, celebres en tous les chefs, crêpe, l'amour, &c.

Les meilleures de à meilleures fabriques à cette

FELLMAN, BROS.,
133 rue du Canal, batisse Touro.
29nov—1t PP.

Victoire du Peuple,
Vêtements, Vêtements,
BONS MARCHÉS! BONS MARCHÉS!
CHEZ
GODCHAUX,
81 & 83 .....rue du Canal..... 81 & 83
213, 215 et 217 Vieille-Levée.
NOUVELLE-ORLEANS

Ventes rapides ! Petits profits !
Pour du comptant.

Vêtements pour hommes jeunes gens, garçons et enfants, Chapeaux et Articles de Toilette faits des étoffes les moins fabriquées et des matériaux les plus fins. DERNIER GENRE, à des prix extraordinairement bas.

LEON GODCHAUX.
81 & 83 rue du Canal,
213, 215, 217 Vieille-Levée.
Maintenant le coin.

William Hogan,
Aux Nos. 99 et 101 de la rue du Canal,
Vient de recevoir une nouvelle facture de
Souliers anglais pour messieurs,
Fabrique et vente de
Bottes, souliers, mules, valises et sacs.

Machines à coudre.
Agence des propriétaires de l'EMPIRE et du GOLD MEDAL.
Nos. 99 et 101 de la rue du Canal.
29 nov—1PPP Nouvelle Orléans.

Grand Succès
DU NOUVEAU MAGASIN AUX 5 c. 50 c. et 1 dollar
184 rue du Canal, près Baronne.
Immenses échanges de nouvelles marchandises à des prix fabuleux. 29 nov. 1t

J. F. DICK,
AVOCAT,
Au No. 15 de la rue d'Orléans,
29nov—1PP. Près des Cours.

E. H. LEVY CO.
COURTIERS
d'actions, de banc, d'or et d'argent.
LES se chargent du réglement des TAXES et des LICENCES.
nov 29—m PP No 1284 de la rue Gravier.

A louer.
A raison de vingt-cinq piastres par mois, le magasin et la demeure No 84 de la rue de Chartres, entre les rues de Bienville et Conti.
No 16 de la rue Carondelet. M. GERNON.
29 nov—3t.

AVIS.
Demande de commis.
DEUX jeunes gens connaissant le commerce de Dry Goods, parlant l'Anglais, le Français et l'Allemand, trouveront de l'emploi en s'adressant à M. P. Bacon & Co.
No 204 Poydras, coin Baronne.
Inutile de se présenter sans bonnes references.
29nov—2t

M. ELIE. A. E. BLACKMAR.
ELIE & BLACKMAR,
Au No 183 de la rue du Canal,
IMPORTATEURS, Editeurs et Marchands de Musique astrophonique et américaines, de Pianos Orgues et articles de musique. 29 nov—1t

Grande Semaine
DE GALA
AU MAGASIN DE

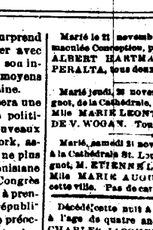

DE LA RUE DU CANAL,
Entre Bourgogne et Remparts,
— Et à la succursale —
Nos. 228 et 230
De la rue Royale, coin St-Philippe.
On n'aura jamais rien vu de semblable ! ! !
Les marchandises sèches à meilleur marché qu'elles ne l'ont été depuis trente ans ! ! !
Consultez votre intérêt, entrez chez
DANZIGER,

Et faites-y vos achats. Vous économiserez certainement la moitié de votre argent.

On vous y reçoit bien poliment et on vous accorde d'excellents prix. Il est inutile de vous demander d'acheter. N'importe, nous sommes assez pour la crème fouettée, les serviettes de rendeaux contre tout, et nous n'insistons pas à ce que vous achetiez, si vous préférez examiner nos marchandises avant de vous y décider. Nous avons les plus faibles employés qui vous montreront nos articles avec plaisir, qu'ils soient ou non disposés à acheter.

Les dames n'ont pas à craindre les importunités de nos commis pour leur plaire.

Parcourez la liste de nos articles variés ci-dessous :

Calicos indigotés, toutes qualités et bon teint, à seulement [illegible] la yarde.

Calicos [illegible] à 4 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 5 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 6 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 7 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 8 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 10 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 12 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 15 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 18 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 20 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 25 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 30 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 35 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 40 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 50 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 60 c. la yarde.

Calicos [illegible] à 75 c. la yarde.

Calicos [illegible] à $1 la yarde.

Calicos [illegible] à $1 25 la yarde.

Calicos [illegible] à $1 50 la yarde.

Calicos [illegible] à $1 75 la yarde.

Calicos [illegible] à $2 la yarde.

Calicos [illegible] à $2 50 la yarde.

Calicos [illegible] à $3 la yarde.

Calicos [illegible] à $3 50 la yarde.

Calicos [illegible] à $4 la yarde.

Calicos [illegible] à $5 la yarde.

Calicos [illegible] à $6 la yarde.

Calicos [illegible] à $7 la yarde.

Calicos [illegible] à $8 la yarde.

Calicos [illegible] à $9 la yarde.

Calicos [illegible] à $10 la yarde.

Calicos [illegible] à $12 la yarde.

Calicos [illegible] à $15 la yarde.

Calicos [illegible] à $18 la yarde.

Calicos [illegible] à $20 la yarde.

Calicos [illegible] à $25 la yarde.

Calicos [illegible] à $30 la yarde.

Calicos [illegible] à $35 la yarde.

Calicos [illegible] à $40 la yarde.

Calicos [illegible] à $50 la yarde.

Calicos [illegible] à $60 la yarde.

Calicos [illegible] à $75 la yarde.

Calicos [illegible] à $100 la yarde.

Calicos [illegible] à $125 la yarde.

Calicos [illegible] à $150 la yarde.

Calicos [illegible] à $175 la yarde.

Calicos [illegible] à $200 la yarde.

Calicos [illegible] à $250 la yarde.

Calicos [illegible] à $300 la yarde.

Calicos [illegible] à $350 la yarde.

Calicos [illegible] à $400 la yarde.

Calicos [illegible] à $500 la yarde.

Calicos [illegible] à $600 la yarde.

Calicos [illegible] à $700 la yarde.

Calicos [illegible] à $800 la yarde.

Calicos [illegible] à $900 la yarde.

Calicos [illegible] à $1000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1200 la yarde.

Calicos [illegible] à $1500 la yarde.

Calicos [illegible] à $2000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2500 la yarde.

Calicos [illegible] à $3000 la yarde.

Calicos [illegible] à $4000 la yarde.

Calicos [illegible] à $5000 la yarde.

Calicos [illegible] à $6000 la yarde.

Calicos [illegible] à $7000 la yarde.

Calicos [illegible] à $8000 la yarde.

Calicos [illegible] à $9000 la yarde.

Calicos [illegible] à $10000 la yarde.

Calicos [illegible] à $12000 la yarde.

Calicos [illegible] à $15000 la yarde.

Calicos [illegible] à $18000 la yarde.

Calicos [illegible] à $20000 la yarde.

Calicos [illegible] à $25000 la yarde.

Calicos [illegible] à $30000 la yarde.

Calicos [illegible] à $35000 la yarde.

Calicos [illegible] à $40000 la yarde.

Calicos [illegible] à $50000 la yarde.

Calicos [illegible] à $60000 la yarde.

Calicos [illegible] à $70000 la yarde.

Calicos [illegible] à $80000 la yarde.

Calicos [illegible] à $90000 la yarde.

Calicos [illegible] à $100000 la yarde.

Calicos [illegible] à $120000 la yarde.

Calicos [illegible] à $150000 la yarde.

Calicos [illegible] à $180000 la yarde.

Calicos [illegible] à $200000 la yarde.

Calicos [illegible] à $250000 la yarde.

Calicos [illegible] à $300000 la yarde.

Calicos [illegible] à $350000 la yarde.

Calicos [illegible] à $400000 la yarde.

Calicos [illegible] à $500000 la yarde.

Calicos [illegible] à $600000 la yarde.

Calicos [illegible] à $700000 la yarde.

Calicos [illegible] à $800000 la yarde.

Calicos [illegible] à $900000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1200000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1500000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1800000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2500000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3500000 la yarde.

Calicos [illegible] à $4000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $5000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $6000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $7000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $8000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $9000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $10000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $12000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $15000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $18000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $20000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $25000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $30000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $35000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $40000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $50000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $60000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $70000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $80000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $90000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $100000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $120000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $150000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $180000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $200000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $250000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $300000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $350000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $400000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $500000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $600000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $700000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $800000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $900000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1200000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1500000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1800000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2500000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3500000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $4000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $5000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $6000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $7000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $8000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $9000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $10000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $12000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $15000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $18000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $20000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $25000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $30000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $35000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $40000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $50000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $60000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $70000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $80000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $90000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $100000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $120000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $150000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $180000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $200000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $250000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $300000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $350000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $400000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $500000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $600000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $700000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $800000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $900000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1200000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1500000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1800000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2500000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3500000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $4000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $5000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $6000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $7000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $8000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $9000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $10000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $12000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $15000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $18000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $20000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $25000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $30000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $35000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $40000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $50000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $60000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $70000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $80000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $90000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $100000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $120000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $150000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $180000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $200000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $250000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $300000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $350000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $400000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $500000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $600000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $700000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $800000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $900000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1200000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1500000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $1800000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $2500000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $3500000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $4000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $5000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $6000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $7000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $8000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $9000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $10000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $12000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $15000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $18000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $20000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $25000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $30000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $35000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $40000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $50000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $60000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $70000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $80000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $90000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $100000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $120000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $150000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $180000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $200000000000000000 la yarde.

Calicos [illegible] à $250000000000000000 la yarde.

Calicos